

Rénovation énergétique des bâtiments

Programme ORÉCA 2025

Dossier de candidature

1/4

1. Informations générales

Maître d'ouvrage

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Adresse mail :

Référents dans la collectivité (élus/agents)

Fonction au sein de la collectivité :

Nom /Prénom :

Téléphone :

Adresse mail :

Fonction au sein de la collectivité :

Nom /Prénom :

Téléphone :

Adresse mail :

Dénomination et adresse du projet

Dénomination (Ecole, Mairie, Salle polyvalente...) :

Adresse :

2. Informations techniques

Date prévisionnelle des travaux de rénovation :

Description de l'usage du bâtiment :

Année de construction :

Surface utile du bâtiment : m²

Type du bâti : (matériaux de structure, types d'isolant actuel, menuiseries...)

Existe-t-il un projet de réhabilitation ou d'agrandissement sur ce bâtiment ?

OUI

NON

Si oui, sur quelle période :

Type d'installation de chauffage actuel :

Énergie du système de chauffage actuel:

Electricité

Gaz

Fioul

Bois

Autre :

3. Pièces à joindre

- ➔ Un descriptif technique de l'opération de rénovation envisagée correspondant aux catégories de points sélectionnées.
- ➔ Les consommations en énergie des 3 dernières années
- ➔ Un avis sur l'état structurel du bâtiment
- ➔ L'audit énergétique s'il a été effectué
- ➔ Une estimation des gains énergétiques que permettrait le programme ORÉCA
- ➔ Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) si existant
- ➔ Le montant (HT) estimé des travaux réalisés dans le cadre du programme ORÉCA

4. Actions retenues (Cocher les actions concernées par le projet)

➔ Des points sont attribués pour chaque type d'opération envisagée selon le barème ci-dessus établi. Le total de ces points définit le montant de la participation potentielle du SDE22 pour la réalisation du projet de rénovation.

Type d'action	Pts	Conditions
ISOLATION		
Isolation de combles perdus et toitures terrasses ¹	1	A
Isolation intérieure et/ou extérieure ¹	1	A
Isolation des planchers bas ¹	1	A
Remplacement des menuiseries extérieures ²	1	A
CHAUFFAGE		
Remplacement du système de chauffage par un système efficient ³	1	A
Point bonus pour un système de production de chauffage EnR (bois-géothermie...) ⁴	1	B
PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES		
Panneaux solaires (photovoltaïque - thermique)	1	B
Étude réalisée par les services du SDE22 / SPLET'Armor	1	B
GESTION TECHNIQUE DU BÂTIMENT		
Installation d'un système de GTB (mise en application du décret BACS*)	1	A
ECLAIRAGE		
Remplacement du système d'éclairage par un système performant et optimisé	1	C
VENTILATION		
Installation ou remplacement d'un système de ventilation performant	1	B
Pose de capteurs pour mesures et vérification de la QAI** dans l'usage du bâtiment	1	B
ENVIRONNEMENT		
Approche bioclimatique du projet de rénovation globale (joindre note explicative) ⁵	1	B
CRITÈRES FIXES		
Commune rurale au sens du SDE22	1	
Ecoles et bâtiments administratifs	1	
Réalisation d'un audit énergétique avec le SDE22	1	
Matériaux biosourcés	1	B

*BACS = Building automation and Control Systems

**QAI = Qualité de l'Air Intérieur

A : Objectif de performances fiche CEE

B : Produire un document projet

C : Produire un document comparatif entre l'installation actuelle et future

1 ➔ Action sur un minimum de 50% des parois déperditives

2 ➔ Action sur un minimum de 30% des surfaces vitrées existantes

3 ➔ Émetteurs seuls non éligibles

4 ➔ Hors raccordement réseau de chaleur existant

5 ➔ Le Maître d'Ouvrage devra démontrer et expliquer la prise en compte de l'environnement extérieur dans son projet (ex : orientation bâtiment, végétalisation...) et démontrer les solutions mises en œuvre

➔ L'utilité dite "publique" du bâtiment est avérée et pérenne. Les bâtiments à usage fréquent seront favorisés.

Sollicitez-vous le bonus "rénovation globale" pour votre projet ?

OUI

NON

Si oui, sélectionnez la catégorie de rénovation correspondant à votre projet :

Rénovation globale
OU
Rénovation globale suite audit énergétique (validé par le SDE22)
OU
Rénovation globale dans le cadre du DEET*

Pour la dernière catégorie, indiquez la surface déclarée dans le cadre du DEET pour votre bâtiment :

m²

**DEET = Dispositif Éco-Énergie Tertiaire*

A compléter et à retourner au SDE22 - Pôle Transition et Usages Énergétiques

Visa du maître d'ouvrage

En tant que Maître d'Ouvrage, j'atteste de la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement du programme ORÉCA 2025.

Personne dûment habilitée

Fait à

Le

Signature du Maître d'Ouvrage

Cachet du Maître d'Ouvrage